Conforme à la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200. Préparé pour GHS Rev 3 et Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015). Préparé selon le SGH Rev 5.

SECTION 1: Identification

Identificateur de produit:
Nom du produit: **SatPax®5-9% IPA / 91-95% DI H2O or WFI**

Autres moyens d'identification:

SPX1000.002.12, SPX1000.011.12, SPX3000.002.12, SPX570BL00324, SPXC10000212, SPXC10000212R, SPXCHN50018, SPXHA69B8, SPXMSVP0048, SPXMSVP0068, SPXMSVP00616, SPXMSVP00820, SPXV1500.002.12, SPXV1500.004.12

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:
Utilisation recommandée: Essuyage et nettoyage des diverses surfaces et composants. Pour usage professionnel seulement.
Restrictions conseillées: Utilisations autres que celles décrites ci-dessus.

Identifiant initial du fournisseur:

Nom de l'entreprise: Berkshire Corporation.
Adresse de l'entreprise: 21 River Street Great Barrington MA 01230 United States
Téléphone de l'entreprise: 1-800-242-7000
Courriel de contact: GHS@berkshire.com

Numéro de Téléphone d'Urgence: CHEMTREC, U.S.: +1-800-424-9300 International: +1-703-741-5970 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

Classification du produit chimique conformément au paragraphe (d) de §1910.1200 et le règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Dangers physiques
Liquide inflammable, catégorie 3

Dangers pour la santé
Aucune attendue

Dangers environnementaux
Non adopté en vertu du SIMDUT 2015

Éléments d'information visés à la section 3 de l'annexe 3 du SGH et aux paragraphes 3(1) (d) à (f) du présent règlement pour chacune de ces catégories ou sous-catégories:

Pictogrammes de danger du SGH:



Mention d'avertissement SGH: AVERTISSEMENT

Mention de danger du SGH): Liquide et vapeur inflammables.

Conseils de prudence du SGH:

La prévention:

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
- Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles
- Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage.

Réponse:

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- En cas d'incendie : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour éteindre.

Stockage:

- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

. **Élimination:**

- Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/international

Autres dangers connus du fournisseur concernant le produit dangereux: Aucun connu

Pourcentage d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue:
N'est pas applicable

SECTION 3: Composition / information sur les ingrédients

Mélange:

Nom chimique	CAS#	Concentration (poids %)
Alcool isopropylique	67-63-0	5 - < 10%

Remarque : Le reste des ingrédients de chaque compartiment n'est pas classé comme dangereux ou est inférieur à la limite de concentration pour être classé comme dangereux, selon les critères de la norme fédérale de communication des risques OSHA 29CFR 1910. 1200 et HPR SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires, subdivisées selon les différentes voies d'exposition (par inhalation, orale, cutanée, oculaire):

Inhalation: Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. S'il est possible que des vapeurs soient encore présentes, le secouriste devrait porter un masque ou un équipement de respiration. Obtenez une assistance médicale. Si nécessaire, appelez un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles cornéennes si actuel et facile à enlever. Continuer de rincer pendant au moins 20 minutes. Obtenez une assistance médicale.

Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau. Portez la victime à l'air libre et dans une position confortable pour la respiration. Si la substance a été avalée et que la personne exposée est consciente, donnez-lui de petites quantités d'eau à boire. Arrêtez-vous si la personne exposée se sent mal, vomir pourrait s'avérer dangereux pour elle. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas pour que le vomi ne pénètre pas dans les poumons. Obtenez une assistance médicale. Si nécessaire, appelez un centre antipoison ou un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité et obtenez immédiatement une assistance médicale. Maintenir une voie aérienne ouverte.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:
Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation larmoiement rougeur.

Effets de l'exposition chronique:
Aucun autre effet connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:
Si des symptômes sont observés, contactez un médecin et remettez-lui cette fiche de données de sécurité.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés:
Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés: N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.
Dangers spécifiques du produit danger eux notamment la nature de tout produit de combustion dangereux:
Liquide et vapeur inflammables.
S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs). Risque d'explosion de vapeur à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau. Les produits de combustion dangereux peuvent inclure les substances suivantes : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:
Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. Évacuer le personnel non essentiel de la zone. Des substances irritantes peuvent être libérées lors d'un incendie, y compris les oxydes de carbone. De plus, portez d'autres équipements de protection appropriés si les conditions le justifient (voir la section 8).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:
Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Gardez le personnel inutile et non protégé de entrant Tenez les personnes éloignées et en amont du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés.. Aérer les espaces clos avant d'y entrer Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.
Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Voir les rubriques 2 et 7 pour plus d'information sur les dangers et les mesures de précaution

Précautions pour la protection de l'environnement:
Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels. En cas de déversement sur l'eau, avertir les autorités compétentes.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:
Petit déversement: Aspirez ou balayez le matériau et placez-le dans un conteneur à déchets désigné et étiqueté. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

Grand déversement: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utilisez des outils anti-étincelles et équipement antidéflagrant. Approche dégagement au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, cours d'eau, sous-sols ou zones confinées. Laver les déversements dans un traitement d'effluent plantez ou procédez comme suit. Contenir et collecter les déversements avec des produits non combustibles, matériau absorbant, par ex. sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées et placer dans contenant pour l'élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Un matériau absorbant contaminé peut même danger que le produit déversé. Remarque: voir la section 1 pour les contacts d'urgence informations et section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:
Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protégez le matériau de la lumière directe du soleil. Lors de l'utilisation ne pas fumer. Ventilation par aspiration générale et locale antidéflagrante. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'inhalation de vapeur ou de brouillard.
Eviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Bien se laver les mains après manipulation. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle (Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les

travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration).

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités
Magasin fermé à clé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêchez l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques courantes de liaison et de mise à la terre. Éliminer les sources d'inflammation. Évitez les promoteurs d'étincelles. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception .Ceux-ci seuls peuvent être insuffisants pour éliminer l'électricité statique .
Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit bien aéré. Gardez dans une zone équipée de gicleurs. Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Entreposer à l'écart des matériaux incompatibles (voir la section 10 de la FDS).

SECTION 8: Contrôle de l’exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle, notamment les valeurs biologiques limites ou les valeurs limites d’exposition professionnelle, ainsi que l’origine de ces valeurs.

Ingrédient: Alcool isopropylique	**Limites d'exposition professionnelle**	
	Moyennes pondérées dans le temps (TWAs)	**Limites d'exposition à court terme (STELs))**
U.S. OSHA Finale PELs	400 ppm; 980 mg/m3 TWA	Aucun connu
ACGIH - Valeurs limites de seuil	200 ppm TWA	400 ppm STEL
NIOSH - Guide de poche IDLH (Danger immédiat pour la vie ou la santé)	400 ppm TWA; 980 mg/m3 TWA 2000 ppm IDLH (10% LEL)	500 ppm STEL; 1225 mg/m3 STEL
Canada - Nunavut	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Territoires du nord-ouest	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Nouvelle-Écosse	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Terre-Neuve-et-Labrador	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Île-du-Prince-Édouard	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Ontario	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Colombie britannique	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Québec	400 ppm TWAEV; 985 mg/m3 TWAEV	500 ppm STEV; 1230 mg/m3 STEV
Canada - Alberta	200 ppm TWA; 492 mg/m3 TWA	400 ppm STEL; 984 mg/m3 STEL

Ingrédient: Alcool isopropylique	Limites d'exposition professionnelle	
	Moyennes pondérées dans le temps (TWAs)	Limites d'exposition à court terme (STELs))
Canada - Manitoba	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Nouveau-Brunswick	400 ppm TWA; 983 mg/m3 TWA	983 mg/m3 TWA, 500 ppm STEL; 1230 mg/m3 STEL
Canada - Saskatchewan	200 ppm TWA	400 ppm STEL
Canada - Yukon	400 ppm TWA; 980 mg/m3 TWA	500 ppm STEL; 1225 mg/m3 STEL

Contrôles d'ingénierie appropriés:
A n'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la vapeur, utilisez des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de vapeur en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant. Fournir une station de lavage des yeux Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence dans les lieux de travail. Les concentrations doivent être surveillées substances dangereuses sur le lieu de travail conformément aux méthodes d'essai reconnues. Le mode, la méthode, le type et la fréquence des tests et des mesures des facteurs nocifs dans l'environnement de travail doivent répondre aux exigences des lois locales/régionales/nationales

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité, des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection oculaire évalué et approuvé selon les normes NIOSH/locales.

Protection de la peau et des mains:
Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, est obligatoire à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques lorsqu'une évaluation des risques le recommande. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Protection respiratoire: En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs sont appropriés, utiliser un respirateur contre les vapeurs organiques comme solution de rechange aux contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU)

Considérations générales d'hygiène: Portez des chaussures de sécurité. Portez des bottes en caoutchouc pour nettoyer un déversement. Le type d'équipement de protection doit être choisi en

fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail. Se laver les mains après utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur:

L'état physique:	Liquide. [Solide contenant du liquide (essuie-glace pré humidifié)]
Couleur:	Substrat blanc avec liquide incolore.
Odeur:	Alcool à friction.
Seuil olfactif:	Non disponible.
pH:	7
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible
Point d'éclair:	Coupe fermée: 123.8°F (51°C) [Pensky-Martens]
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz) :	Facilement inflammable en présence des éléments suivants matériaux ou conditions : flammes nues, étincelles et électricité statique décharge et chocs et impacts mécaniques.

Inflammabilité supérieure / inférieure ou explosif

Limite d'explosivité – inférieure(%):	2%
Limite d'explosivité – supérieure(%):	12.7%
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative:	Non disponible.
Solubilité(s):	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau:	N'est pas applicable
Température d'auto-inflammation:	750.2 °F (399 °C).
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:	Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées
Stabilité chimique:	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Risque de réactions dangereuses:	Réactions dangereuses non anticipées dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées
Conditions à éviter:	Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelle ou flamme). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation..
Matériaux incompatibles:	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, des substances irritantes et toxiques seront libérées, notamment du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: Attendu à être une voie probable d'exposition
Ingestion: Attendu à être une voie probable d'exposition
La peau: Attendu à être une voie probable d'exposition
Les yeux: Attendu à être une voie probable d'exposition

Organes cibles: Yeux, système nerveux central

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes néfastes peuvent inclure ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.
Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causes par une exposition à court et à long terme:
Aucun effet supplémentaire connu

Les valeurs numériques de toxicité, telles que les (ETA):

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
Alcool isopropylique	DL_{50} Orale (Rat)	5840 mg/kg
	DL_{50} Cutanée (lapin)	13900 mg/kg
	CL_{50} Inhalation (Rat)	>10000 ppm 6h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Ne répond pas aux critères de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Ne répond pas aux critères de classification.
Sensibilisation des voies respiratoires: Ne répond pas aux critères de classification
Sensibilisation de la peau: Ne répond pas aux critères de classification
Mutagénicité sur les cellules germinales: Ne répond pas aux critères de classification
Cancérogénicité: Ne répond pas aux critères de classification.
Toxicité pour la reproduction: Ne répond pas aux critères de classification.
Toxicité pour certains organes cibles - (STOT) - exposition unique: Ne répond pas aux critères de classification
Toxicité pour certains organes cibles - (STOT) - exposition répétées: Ne répond pas aux critères de classification
Danger par aspiration: Ne répond pas aux critères de classification.

Si le produit chimique dangereux est répertorié dans le Rapport du Programme national de toxicologie (NTP) sur les agents cancérigènes (dernière édition) ou s'est avéré être un cancérogène potentiel dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (IARC) (dernière édition) ou par l'OSHA:

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique	A4 - Non classé comme cancérogène pour l'homme	Groupe 3 (non classable)	Non listé	Non listé

SECTION 12: Données écologiques

Écotoxicité (aquatique et terrestre, lorsque ces données sont disponibles):

Substance	Type de test	Espèces	Valeur
Alcool isopropylique	CL_{50}	Poisson – Pimephales promelas	9640 mg/L 96 h
	CE_{50}	Invertébrés aquatiques - Daphnia magna	13299 mg/L 48 h
	CE_{50}	Algae Desmodesmus subspicatus	> 1000 mg/L 96h

Persistance et dégradabilité:
Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation:
Alcool isopropylique– $LogP_{ow}$ = 0.05 à faible potentiel

Mobilité dans le sol:
Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs:
Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination, y compris en ce qui concerne les emballages contaminés.
Produit
Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme un déchet dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. Respecter les réglementations municipales, étatiques ou provinciales, et fédérales ou nationales.

Emballages contaminés
Étant donné que les contenants vides conservent des résidus de produit, suivez toutes les fiches signalétiques et les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant. Les conteneurs vides doivent être correctement étiquetés chez le fournisseur ou partout où il existe un programme de reprise.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Classification du Département américain des transports (49CFR)
UN 3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique), 4.1, II

Transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada
UN 3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique), 4.1, II

IMDG (Transport maritime)
UN 3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.. (Alcool isopropylique), 4.1, II

IATA (des variations de pays peuvent s'appliquer)
UN 3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.. (Alcool isopropylique), 4.1, II

Informations sur la quantité limitée:

49CFR: Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des conteneurs intérieurs ne dépassant pas 1 kg (2.2 lb); en colis n'excédant pas 30 kg (66 lb) de poids brut. Reportez-vous à 49 CFR Section 173 151 pour plus d'informations.

TMD: Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des conteneurs intérieurs ne dépassant pas 1 kg; en colis n'excédant pas 30 kg de poids brut. Reportez-vous à la section 1.17 du TMD pour plus d'informations.

IMDG: Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des conteneurs intérieurs ne dépassant pas 1 kg; en colis n'excédant pas 30 kg de poids brut. Reportez-vous à la section 3.4 du code IMDG pour plus d'informations.

IATA: Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des conteneurs intérieurs ne dépassant pas 0,5 kg et ne dépassant pas 5 kg de quantité nette totale par colis. Reportez-vous à la section 2.7 et aux instructions d'emballage appropriées pour plus d'informations. Examiner toutes les variations d'état et d'opérateur avant d'expédier le matériel.

Dangers environnementaux
Polluant marin: Non

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC)

Transport avec les utilisateurs locaux: toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel

Précautions particulières qu'un utilisateur doit connaître, ou doit respecter, en rapport avec le transport ou l'acheminement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux.
Aucune information supplémentaire

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

USA:

Règlements fédéraux des États-Unis: Cette FDS est conforme à l'OSHA, 29 CFR 1910.1200.Le produit est classé comme dangereux sous OSHA.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) – Alcool isopropylique est répertorié sur la liste d'inventaire TSCA de l'EPA des États-Unis.

Loi sur la planification d'urgence et le droit de savoir de la communauté (EPCRA)
Section 302 Substance extrêmement dangereuse (40 CFR 355, Annexe A):
Aucun des composants n'est répertorié

SECTIONS DE DÉSIGNATION DE DANGER SARA 311/312 (40 CFR 370 (modifié 2018)):
Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)

Section 313 Inventaire des rejets toxiques (40 CFR 372.65):
Alcool isopropylique - 1.0 % de minimis concentration (uniquement si fabriqué par le procédé à l'acide fort, pas de notification du fournisseur)

RÈGLEMENTS D'ÉTAT:

Cette fiche de données de sécurité contient des données de santé et de sécurité spécifiques applicables aux exigences de l'État. Pour plus de détails sur vos exigences réglementaires, vous devez contacter l'agence appropriée dans votre état.

Proposition 65 de la Californie (Loi californienne sur l'eau potable et les substances toxiques de 1986: Aucun répertorié.

Massachusetts Droit de savoir: Alcool isopropylique ne figure pas sur la liste du droit de savoir du Massachusetts.

Droit de savoir du New Jersey Alcool isopropylique est répertorié sur la liste du droit de savoir du New Jersey..

Droit de savoir en Pennsylvanie: Alcool isopropylique est répertorié sur la liste du droit de savoir de Pennsylvanie.

CANADA:
Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015.

Canada - Liste intérieure des substances (DSL) :
Tous les composants sont présents sur la liste DSL.

Canada - Liste extérieure des substances (NDSL):
Aucun des composants n'est répertorié

Canada – 2022-2024 – INRP (Inventaire national des rejets de polluants):
Alcool isopropylique - Partie 5, Seuil de masse - 1 tonne de rejet dans l'air

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission / Date de révision: 30 Mai 2023

Date d'émission précédente: N/A

Version: 1

Abréviations et acronymes:

ACGIH:	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS:	Service des résumés chimiques (division de l'American Chemical Society)
EC50:	Concentration efficace demi-maximale
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
HNOC:	Danger(s) non classé(s) ailleurs
HPR:	Règlement sur les produits dangereux
IATA:	Association internationale du transport aérien
IBC:	Code de vrac international
IDLH:	Danger immédiat pour la vie ou la santé
IMDG:	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LC50:	Concentration létale, 50 pourcent
LD50:	Dose létale, 50 pourcent
LEL:	Limite inférieure d'explosivité
MARPOL:	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NIOSH:	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC:	Concentration sans effet observé
OEL:	Niveau d'exposition professionnelle
OSHA:	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PEL:	Limite d'exposition admissible
SCBA:	Appareil respiratoire autonome
STEL:	Limite d'exposition à court terme
STEV:	Valeur d'exposition à court terme
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWAEV:	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps
UN:	Nations Unies
WHMIS:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

DÉSISTEMENT: Les informations sur le produit contenues dans ce document sont considérées comme exactes à la date de la fiche de données de sécurité et sont fournies sans garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de ces informations ou du produit auquel elles se

rapportent. Le destinataire assume l'entière responsabilité de l'utilisation de ces informations et de l'utilisation (seule ou en combinaison avec tout autre produit), du stockage ou de l'élimination du produit, y compris toute blessure ou tout dommage matériel en résultant.